ADVENIAT REGNUM TUUM

XIVe ANNÉE N° 4406 VENDREDI 9 JANVIER 1903

LA CROIX DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIIIe
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,36 — 524,45

24, Grande-Rue, 24

25, Rue des Ursulines, 25

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

LA JOURNÉE

Les résultats définitifs de l'exercice budgétaire 1902 fixent le déficit de l'année à DEUX CENT VINGT ET UN MILLIONS auxquels il faudra encore ajouter, comme toujours, quelques crédits supplémentaires.

×

Dix curés doyens du diocèse de Vannes sont privés de leur indemnité concordataire, tout comme de simples évêques, pour avoir prêché et fait le catéchisme en breton.

Or, l'un de ces excellents prêtres ne connaît pas même cette langue.

×

A la rentrée des Chambres, M. Plichon interpellera sur la circulaire par laquelle M. Combes prévient certaines Congrégations qu'il a décidé de ne pas transmettre au Conseil d'Etat les demandes d'autorisation déposées par elles pour des établissements particuliers.

×

M. Pelletan étend à tous les arsenaux la journée de huit heures.

×

Une statistique des transactions immobilières à Paris et à Lyon prouve combien est réelle la crise que la France subit.

×

ETRANGER. — L'attitude des Allemands au Venezuela devient énigmatique et laisse croire qu'ils ont dessein d'occuper le pays. — Les nouvelles du Maroc sont meilleures encore qu'hier : deux tribus insurgées ont fait leur soumission. — Le consul général turc à La Haye a été arrêté pour dettes impayées. — M. Roosevelt demande au Parlement de voter, dans la session présente, la loi qui réglementera les trusts.

ANNONCES DE JANVIER

Quiconque veut un tableau artistique du Christ et de ses bourreaux, avec le calendrier en belles couleurs, peut demander encore le

Calendrier de la Croix

L'UNITÉ : 0 fr. 05 (port, 0 fr. 05)

Au-dessus de 10 exemplaires, 0 fr. 03, port en sus ; le cent, 2 francs, port en sus.

Quant aux deux Almanachs, on les distribuera, selon la coutume, tout le mois de janvier.

Mon Almanach

L'EXEMPLAIRE : 0 fr. 15 (port. 0 fr. 10)

Remises ordinaires : 7/6, 15/12, 70/50, 150/100.
Colis postaux ; 51 dans 3 kilos, 88 dans 5 kilos, 175 dans 10 kilos.

L'Almanach du Pèlerin

L'EXEMPLAIRE : 0 fr. 50 (port. 0 fr. 20)

Pour	3 francs on en reçoit	8 port en sus.
6	—	18
25	—	84
50	—	180

Port par poste, 0 fr. 20 l'exemplaire. Par colis postaux, 15 exemplaires, 9 fr. 60. — 25 exemplaires, 9 fr. 80. — 50 exemplaires, 1 fr. 25.
Prière d'indiquer la gare la plus proche.

5, RUE BAYARD, PARIS (8e)

AU MAROC

Pendant plusieurs jours la crainte fut vive de voir les événements du Maroc obliger plusieurs puissances européennes à envoyer des forces navales sur les côtes de cet empire.

On venait d'apprendre que les troupes du sultan Abd-el-Aziz avaient été battues presqu'aux portes de Fez par celles du rebelle Bou-Hamara. On crut à une révolution, à un bouleversement général dans cet Etat où, depuis quelques années, l'influence anglaise dominait toute la politique du souverain. On redoutait aussi une explosion soudaine du fanatisme musulman qui, là bien plus qu'en toute autre partie de l'Islam, a conservé son farouche esprit de prosélytisme et garde la haine profonde du chrétien, de l'Anglais, du juif et de tout étranger. Si le prétendant était complètement victorieux, il fallait s'attendre aux complications les plus graves de nature à rendre inévitables les interventions étrangères.

La « question du Maroc » allait-elle donc de nouveau et brusquement s'ouvrir? Et cette fois faudrait-il se décider à la résoudre?..... L'inquiétude fut chaude. Et nul ne songera à blâmer les puissances qui ont, là-bas, des intérêts à défendre et des nationaux à protéger, d'avoir pris d'urgence les précautions commandées par cette situation.

La France a au Maroc des droits et des titres de premier ordre. Et quelle que soit la légitime suspicion où nous tenons nos ineptes gouvernants, nous ne nous défendons pas d'approuver les mesures qu'on leur a suggérées et qu'ils ont prises. Des troupes suffisantes ont bordé notre frontière occidentale d'Algérie, frontière qui, du reste, depuis 1845, après la glorieuse bataille d'Isly, est toujours mal délimitée. Puis, ordre fut donné à l'amiral Pottier de se tenir prêt à partir à la tête d'une forte escadre réunie à Toulon. Elle y est encore.

La prudence la plus élémentaire indiquait ces mesures qui ne pouvaient faire ombrage à personne.

L'Espagne, à qui nul ne conteste qu'elle a aussi des intérêts considérables et des titres aussi de premier ordre au Maroc, où elle occupe Ceuta et plusieurs autres points du littoral, avait, la première, mobilisé des vaisseaux, et bientôt l'un d'eux mouillait à Tanger. Il doit y être encore.

L'Angleterre enfin, dont un ministre disait récemment qu'elle risquerait une guerre européenne si quelqu'un osait toucher à Tanger, se hâta d'envoyer des cuirassés et des croiseurs de Malte à Gibraltar.

L'Europe occidentale était ainsi « parée ». Elle pouvait attendre les événements.

Le *Temps* venait de déclarer, par une note dont il n'était pas difficile de reconnaître l'origine, qu' « aucune puissance ne tolérerait une modification territoriale au Maroc à l'avantage d'aucune autre; mais seulement une action collective pour le maintien du *statu quo* tel que le traité de 1880 en a défini le caractère et la portée ». « Il faut rester, ajoutait-il, résolument sur ce terrain. A cette condition, la crise présente peut être facilement limitée sans dégénérer en un conflit européen. »

D'autre part, le *Journal des Débats* recevait, presque en même temps, de son correspondant particulier de Berlin, une autre note l'informant qu'il savait de source très sûre que « l'Allemagne se désintéressait complètement de la question du Maroc et qu'elle n'y gênerait en rien la politique de la France ». C'est la traduction d'un mot pittoresque de Bismarck affirmant un jour à l'ambassadeur français que « l'Allemagne ne jetterait jamais aucune pierre dans le jardin africain de la France ».

Pour le moment la solution est ajournée... sans date. Le Maroc reste aux Marocains. La succession n'est pas ouverte. L'Angleterre n'ira pas à Tanger autrement que n'y vont les autres nations.

Bou-Hamara, au lieu de se ruer sur Fez (comme on le craignit un instant) après sa victoire de Tazza, a rétrogradé vers l'Est. De nombreux Kabyles l'ont abandonné. La discorde s'est mise, dit-on, parmi ses fidèles. De puissantes tribus, sur le concours desquelles il comptait, sont restées sourdes à ses adjurations et n'ont même pas daigné répondre à ses émissaires. Et voici que le prétexte qu'il avait eu de lever l'étendard de la révolte lui a de plus soudainement échappé.

Le sultan Abd-el-Aziz s'est, en effet, réconcilié avec son frère. Il l'a fait ramener à Fez, de Méquinez où il le tenait prisonnier, lui a rendu les honneurs et le rang dus à sa naissance et lui a confié le commandement général de ses troupes : douze à quinze mille hommes. — Bou-Hamara ne peut plus se présenter comme le champion de la légitimité musulmane. Et les conséquences de sa victoire se réduisent au butin qu'il a recueilli sur le champ de bataille.

Cependant, il ne faut pas taire que si cette victoire avait été complète elle pouvait donner naissance à de bien graves complications; si, par exemple, Bou-Hamara était parvenu à renverser Abd-el-Aziz, à s'emparer du pouvoir pour l'exercer lui-même ou le donner à un Sultan de son choix, grand pouvait être le danger pour les Européens établis au Maroc; parce que, répétons-le, l'explosion du fanatisme musulman aurait immanquablement gagné l'Algérie et peut-être la Tunisie. Et alors quel incendie à éteindre!

Ceux qui ont suivi les débats de l'affaire de Margueritte, déroulés si longuement devant la Cour d'assises de l'Hérault, savent maintenant ce que peut toujours l'exaltation musulmane.

Les puissances et la France surtout ont donc très sagement considéré qu'elles n'avaient pas à intervenir brusquement dans cette querelle tant qu'elle resterait limitée à une affaire tout intérieure à régler entre le Sultan et les rebelles. La France a été bien avisée en s'abstenant de toute manifestation hâtive qui aurait pu lui aliéner des tribus voisines de sa frontière oranaise et l'entraîner dans une expédition à développements imprévus.

Le Maroc, que les musulmans appellent Maghreb-el-Aksa ou royaume de l'Ouest, est un magnifique domaine. Il est plus grand que la France. Il est riche. Il a de l'or, de l'argent, du plomb, de l'étain, du cuivre, des forêts magnifiques, des troupeaux innombrables. Son climat est excellent, sa fertilité merveilleuse : on y fait trois récoltes par an presque sans culture. Il a des cèdres, des orangers, des citronniers gigantesques dont les bois peuvent servir aux constructions. Ses vignes sont les plus belles du monde, leurs rameaux atteignent la cime des arbres les plus élevés.

La population n'y dépasse certainement pas sept à huit millions d'âmes. Elle pourrait être trois fois plus considérable.

Oui, c'est un beau domaine qui deviendrait encore plus beau si la civilisation le pénétrait.

Mais la succession n'est pas ouverte. Et la « question du Maroc » va rester comme précédemment sans solution..... jusqu'à l'heure où il plaira à Dieu de ramener à la lumière et à la vie de l'Evangile une race obstinément fidèle à Mahomet, l'imposteur audacieux, et qui repousse le Christ, source unique de la vraie civilisation, du progrès et de la liberté.

A. P-D.

ROME

(De notre correspondant particulier)

Rome, 8 janvier, midi 30.

Le cardinal Cretoni est nommé préfet de la Congrégation des Rites. Le cardinal Tripepi devient préfet de la Congrégation des Indulgences et des Reliques.

Hier, le Pape a reçu M. Moret, député d'Espagne, et a envoyé au gouvernement espagnol ses condoléances à l'occasion de la mort de M. Sagasta.

P.

GAZETTE DU JOUR

LE MASQUE MAÇONNIQUE

Pendant que les francs-maçons font briser les portes de nos couvents, ils cadenassent de plus en plus les portes de leurs Loges. Ils calfeutrent les fenêtres et bouchent jusqu'aux trous des serrures.

Faut-il que les saturnales auxquelles les Loges servent de théâtres soient grotesques ou malpropres pour que l'on prenne tant de précautions pour les soustraire aux indiscrétions!

Voici, en effet, un extrait de la circulaire adressée par le Grand Conseil aux Loges :

Il est arrivé assez fréquemment que certains plis, expédiés par les FF∴ individuellement ou par des Loges, portaient l'indication de la qualité maçonnique de la personne à qui ils étaient adressés. Il est inutile d'insister pour démontrer que cette manière de faire est absolument contraire aux traditions de prudence et de discrétion qui sont une des forces principales de notre ordre, et combien elle peut être préjudiciable aux intérêts matériels de beaucoup de nos FF∴. Le Conseil compte sur la vigilance des Loges pour éviter que les faits signalés se renouvellent.

Ainsi, non seulement les temples maçons ressemblent à des maisons infâmes, strictement fermées à quiconque n'est pas initié; mais les FF∴ Maç∴ ont à ce point honte de ce qu'ils sont, qu'ils prennent les précautions les plus minutieuses pour le laisser ignorer autour d'eux.

LE FLOT BOUEUX

On sait que les pouvoirs publics ont manifesté la velléité de mettre quelque obstacle au flot boueux de la pornographie qui inonde la France.

On dirait vraiment que les auteurs et les marchands de ces malpropretés, menacés de voir leur odieux commerce entravé, redoublent d'impudents efforts pour écouler leur répugnant stock d'immondices.

De toutes parts, on nous signale des exhibitions de publications ordurières et d'images obscènes.

Rappelons que l'article 287 du Code pénal dit que :

Toute exposition ou distribution de chansons, pamphlets, figures ou images contraires aux bonnes mœurs, sera punie d'une amende de 16 francs à 500 francs, emprisonnement d'un mois à un an et de la confiscation des planches et des exemplaires imprimés et gravés, des chansons, figures ou autres objets du délit.

Tout citoyen a le droit, au nom de la loi, de requérir l'exécution de cet article en signalant soit à la police, soit au Parquet les exhibitions à scandale.

Servons-nous des armes que nous avons en attendant que nous en ayons de meilleures.

SINÉCURES COLONIALES

Si ce que l'on raconte est exact, il ne faut pas trop s'étonner de voir la plupart de nos colonies grever sans compensation notre budget.

En Cochinchine, dit-on, de nombreux tracés de voies ferrées ont été faits depuis quelques années, mais les travaux de terrassement ont été à peine ébauchés.

Entre temps, et pour montrer sans doute l'intention formelle où l'on était de poursuivre... plus tard... ces travaux, des chefs de gare ont été nommés, et ils touchent régulièrement des appointements.

L'un d'eux est mort en service, et sa veuve, affirme-t-on, jouit d'une retraite.

Ce sont, comme on le voit, des places de tout repos pour soi et pour les siens.

Ce n'est pas sans une arrière-pensée que nos ministériels font le silence sur ces aléas.

Ils espèrent bien être nommés au moins chefs de gare en Cochinchine en cas d'adversité électorale.

HEUREUX PAYS!

Pendant le mois de décembre dernier le montant de la dette publique des Etats-Unis a diminué de 10 932 602 dollars.

Le montant de l'encaisse du trésor public s'élève à 1 331 081 200 dollars.

Heureux pays! Heureux administrés!

Il est vrai que chez eux on se préoccupe des intérêts des citoyens sans même penser à molester les gens pour leurs croyances ou à pourchasser des femmes qui consacrent leur vie aux soins des pauvres.

SINGE

On écrit de Brighton qu'un officier de l'armée anglaise, le capitaine Larchier, vient de faire présider par un singe un banquet offert à des médecins et à des journalistes.

Le singe était en habit de soirée; en entrant, il serra la main aux convives.

Après avoir mis sa serviette, il se servit de son couteau et de sa fourchette, goûta les vins en fin connaisseur, et en un mot se conduisit absolument comme un correct président de banquet.

Ceci prouve simplement qu'un singe habilement dressé peut manger à peu près proprement, ce qui n'est, après tout, qu'une action inférieure de l'homme.

Il y a, d'autre part, beaucoup d'individus de l'espèce humaine qui se dégradent au-dessous du singe, même à l'état sauvage.

La différence qui reste toujours est que le singe n'est jamais l'artisan de son dressage, mais que l'homme est toujours responsable de sa propre dégradation.

LES GÉOPHAGES

L'anthropophagie disparaît de jour en jour de la surface du globe, mais il paraît, par contre, que la géophagie est en progrès.

Les géophages mangent de la terre et y trouvent autant de délices que nos gourmets aux plats les plus savoureux.

Au Congo belge, à Nouvel-Anvers, on se procure, pour 0 fr. 05 le kilo, une sorte d'argile dont les indigènes sont très friands. C'est une terre jaune, d'agréable odeur, qui contient de l'acide silicique, de l'oxyde d'aluminium, du sodium et un peu de fer. On vient d'en apporter une certaine quantité en Europe et une analyse en a été faite au laboratoire chimique de l'Université de Copenhague.

L'existence d'argiles comestibles avait déjà été précédemment signalée en Chine et à Java.

Nous ne tarderons pas à voir figurer la terre comestible sur les menus des restaurants à la mode :

— Garçon! un potage de limon avec un peu de sodium et fortement oxydé d'aluminium!

Et la géophagie succédera au végétarisme en décadence.

L'AFFAIRE PICTET

M. Raoul Pictet, ingénieur, professeur à l'Université de Genève, chevalier de la Légion d'honneur, « ayant — nous citons textuellement l'exploit de Me Albert-Octave Trichet, huissier, — son domicile légal à Berlin, steglits Berlin, Belfortsts, 40, résidant habituellement à Genève, campagne Pierre Pictet Gouthod », nous assigne en 100 000 francs de dommages-intérêts. L'ami de M. Camille Pelletan prétend que nous l'avons diffamé dans une série d'articles, dans lesquels nous constations, avec la plupart de nos confrères, y compris des journaux ministériels, sa présence insolite dans les bureaux de la marine.

Nous ne nous sommes, d'ailleurs, fait que l'écho des bruits graves portés à la tribune du Parlement par MM. Berthoulat et Lockroy, ancien ministre de la Marine, et à la Commission du budget par MM. Doumer, président de cette Commission, et Honoré Leygue, rapporteur du budget de la marine.

M. Raoul Pictet, qui aurait pu utilement se laver, dans un débat public, des accusations portées contre lui, nous assigne devant le tribunal civil où la preuve n'est pas admise.

Voilà cependant un procès qui ne nous cause aucun effroi.

LE DÉFICIT

Au point de vue financier, l'année 1902 s'est terminée dans des conditions moins défavorables que celles de son début.

La plupart des impôts indirects ont procuré de bonnes recettes. Mais les douanes et les contributions indirectes ont continué à donner de graves mécomptes.

Le déficit, pour l'ensemble de l'année, se compose, en premier lieu, des insuffisances de recettes, c'est-à-dire de 88 millions.

Ce déficit se compose, en second lieu, des dépenses non prévues au budget. Ces dépenses, traduites sous forme de crédits supplémentaires votés par les Chambres ou qui leur sont soumis, s'élevaient, au moment de la clôture de la session parlementaire, il y a un mois, à 64 390 983 francs, en défalquant les évaluations supplémentaires et les annulations de crédits. Mais, pendant les vacances, le gouvernement s'est ouvert, à trois reprises, par décrets, des crédits dont il avait un besoin pressant; et cela, pour un total de 5047 600 francs, dépenses que les Chambres seront appelées à ratifier. En conséquence, les crédits supplémentaires, votés ou à voter, qui constituent la seconde partie du déficit, s'élèvent à 69 438 583 francs.

Enfin, une troisième partie du déficit date de l'origine même du budget. Elle provient des 64 millions de l'emprunt en obligations du trésor qui fut autorisé par la loi de finances pour équilibrer leur e papier — le budget de 1902.

Additionnons ces trois chiffres et nous obtiendrons le déficit du budget ordinaire de 1902. Ce total est énorme : *221 millions 281 382 francs.*

Ce résultat n'est que provisoire, car l'exercice financier n'est clos que le 31 mars prochain, et, d'ici là, des rectifications seront certainement apportées au chiffre total du recouvrement des impôts pour l'année entière. Et le montant des crédits supplémentaires s'augmentera encore.

D'autre part, on doit remarquer en outre que les prévisions budgétaires pour le produit des impôts indirects ont été fixées par la loi de finances à 2 821 millions, alors que les prévisions de l'administration des finances pour les douze mois de l'année écoulée ne sont que de 2 781 millions. L'administration des finances espère récupérer au moyen de rentrées en retard les 40 millions qui forment la différence de ces deux chiffres. Mais 40 millions de rentrées supplémentaires, c'est beaucoup, et toute déception de ce chef aura comme conséquence d'accroître encore le déficit de 221 millions déjà acquis.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

C'est mardi prochain que sénateurs et députés reprendront leurs séances.

La première question à l'ordre du jour des deux Chambres est relative à la constitution du bureau.

Au Palais-Bourbon, M. Bourgeois sera-t-il candidat? D'aucuns disent que la maladie de sa fille l'empêcherait de solliciter le renouvellement de son mandat. D'autres disent qu'il rentrera à Paris lundi et qu'il sera le candidat unique du « bloc ». Au cas où il ne se présenterait pas, la majorité choisirait M. Etienne, actuellement vice-président. Au cas contraire, M. Etienne resterait candidat à la vice-présidence avec MM. Guillain et Lockroy.

La bataille s'engagera pour le quatrième siège, qui était occupé par M. Maurice Faure, maintenant sénateur.

On sait que le groupe socialiste présente M. Jaurès. Mais beaucoup de membres de la majorité reculent à voter pour lui. Ils se rappellent les déclarations antipatriotiques faites à la tribune par M. Jaurès dans la dernière session.

Au Luxembourg, le bureau ne paraît pas devoir subir de modifications.

La Commission du budget reprendra aujourd'hui même ses travaux, et M. le rapporteur général Berteaux termine en toute hâte la rédaction de son rapport; d'autre part, on annonce la reprise très prochaine des réunions de la Commission des associations; on parle des interpellations probables.

Parmi les interpellations les plus immédiates, il faut citer celle de M. Paul Meunier, député de Bar-sur-Seine, sur la fermeture des chapelles appartenant à des Congrégations non autorisées et sur la situation juridique des établissements non autorisés appartenant à des Congrégations autorisées. M. Plichon, député du Nord, doit également demander au président du Conseil des explications sur la récente circulaire que nous avons été les premiers à dénoncer. Par conséquent, un grand débat s'engagera, dès l'ouverture de la session, sur l'application de la loi des associations.

Viendra ensuite une interpellation de M. Ferrette, député de la Meuse, sur l'affaire Humbert.

Il faut s'attendre aussi à un débat sur l'attitude du ministre de la Marine.

L'INTERDICTION DU BRETON

DIX CURÉS FRAPPÉS

M. Combes distribue ses étrennes.

Dix curés doyens du diocèse de Vannes, ceux d'Elven, Grandchamp, Bignan, Pluvigner, Belz, Languidic, Plouay, Plœmeur, Gourin, Pontscorff viennent, nous apprend l'*Ouest-Eclair*, de se voir supprimer leur indemnité concordataire, sous le prétexte qu'ils ont prêché et enseigné le catéchisme en breton.

Et notez que l'un de ces curés, celui d'Elven, ne sait pas un mot de breton!

Evidemment, cette raison n'était pas de nature à retenir M. Combes; mais il se trompe fort s'il croit ses foudres assez terribles pour empêcher le clergé breton de remplir son devoir.

INFORMATIONS DU SOIR

LA CIRCULAIRE COMBES MALGRÉ LES DÉCRETS DE TUTELLE

Les Supérieures des écoles congréganistes de Saint-Germain-du-Teil, Chanac, Nasbinals, Rieutort de Randon et Malzieuville, appartenant à la Congrégation des Sœurs de la Présentation de Marie de Bourg Saint-Andéol (Ardèche), qui, ayant invoqué des décrets de tutelle n'avaient pas été expulsées en juillet dernier, viennent de recevoir notification d'une décision ministérielle ordonnant la fermeture de leurs maisons respectives dans un délai de huit jours sous peine de poursuites.

En outre, les maisons-mères de quinze autres écoles du département qui avaient été fermées en juillet dernier et avaient demandé l'autorisation ont été informées que le gouvernement refusait de transmettre leur demande au Conseil d'Etat.

LE BUDGET

La Commission du budget se réunira non pas aujourd'hui comme elle l'avait décidé, mais seulement samedi, pour examiner les amendements à la loi des finances.

M. Berteaux, rapporteur général, a presque terminé son travail, et il espère être en mesure de faire distribuer le rapport général du budget le jour même de la rentrée, de façon que la Chambre puisse commencer la discussion dès le début de la semaine suivante, après la constitution du bureau annuel.

Dans son rapport, M. Berteaux se livre à des considérations générales sur les attaques dirigées contre les « finances de la République », à propos de la baisse de la rente française et des retraits des Caisses d'épargne.

L'ÉLECTION DE CASTELLANE

Castellane, 8 janvier. — La candidature officielle sévit à Castellane avec une fureur inouïe, au profit du blackboulé des dernières élections, M. André Siegfried, qui s'intitule sur ses affiches comme le faisaient les favoris du 16 mai, candidat gouvernemental.

Le préfet Bascou vient d'arrêter l'itinéraire du tirage au sort dans l'arrondissement de Castellane de façon que tous les cantons soient visités par le sous-préfet la semaine qui précédera l'élection.

On se demande si ce fonctionnaire, imitant l'exemple de son chef en mai dernier, va promener le candidat agréable dans sa voiture pour le présenter lui-même aux électeurs récalcitrants.

Les populations se montrent, en effet, tout ce qu'il y a de plus réfractaires à ces procédés renouvelés de l'Empire.

Ce sont les délégués sénatoriaux de l'arrondissement, à peu près unanimement favorables à M. de Castellane, qui viennent d'assurer l'élection au Sénat de MM. Andrieux et Fruchier.

Il en ira de même pour l'élection législative, dont le résultat est d'ores et déjà acquis, à une énorme majorité, au profit de M. de Castellane, qui recueille plus de sympathies que jamais, en manière de protestation contre l'odieuse invalidation dont il a été l'objet.

(Liberté.)

IMPORTANTES NOUVELLES DU CONGO

De notre correspondant de Bruxelles :

Le paquebot l'*Anversville* est arrivé aujourd'hui au port d'Anvers, venant de Boma (Congo belge). D'après des renseignements fournis par un passager, et qui nous sont communiqués, des événements se prépareraient dans l'Oubanghi.

Des troupes de l'Etat indépendant viennent de s'y installer et occupent des postes provisoires en attendant la construction de forts permanents.

D'autre part, les autorités françaises ont retiré le gouvernement du Haut-Oubanghi et de la région du Mbomus aux fonctionnaires civils. Tout le pays est occupé militairement.

On a même dégarni les alentours du lac Tchad pour envoyer des troupes dans l'Oubanghi.

Il paraîtrait que ce sont les agissements des Anglais qui provoquent ces mesures militaires.

L.

L'AFFAIRE HUMBERT

A 2 h. 1/2, Mme Humbert a été amenée au cabinet de M. Leydet, juge d'instruction.

L'inculpée, qu'assiste Me Henri Robert, est appelée à s'expliquer pour la première fois sur l'escroquerie à l'héritage.

La belle-fille de l'ancien garde des sceaux, qui paraissait abattue en quittant la Conciergerie, a pris une attitude arrogante devant le juge.

L'interrogatoire a porté d'abord sur sa jeunesse, sur son mariage et sur la succession Crawford.

Mme Humbert a affirmé que cette succession existait. Elle s'est ensuite violemment élevée contre les usuriers, cause de ses malheurs.

De son côté, M. André a interrogé Armand Parayre sur la *Rente viagère*, en présence de Me Paul Morel.

L'ancien homme de confiance des Humbert a protesté de sa bonne foi.

L'AFFAIRE DE VAUCROZE

On télégraphie de Nîmes, le 8 janvier :

M. de Vaucroze a été entendu, hier, par M. le conseiller Cambon qui est chargé de l'instruction ouverte au sujet des déclarations faites par le condamné Gayte, et d'après lesquelles le valet de ferme Audibert serait complice dans l'assassinat de Mme de Vaucroze.

EN CONSEIL DE GUERRE

Rennes, 8 janvier. — Le Conseil de guerre du 10e corps d'armée, siégeant à Rennes, sous la présidence du lieutenant-colonel de Latouche, vient de condamner à quatre ans de prison l'artilleur Vareau, du 2e régiment colonial.

C'est à la suite d'une trop copieuse libation que Vareau, après avoir failli tuer à coups de fourche un de ses camarades, le soldat Prosper quitta sa caserne, en compagnie de son ami David, dans le but de déserter et de gagner l'Angleterre.

Vareau et David avaient eu le soin d'emporter leurs sabres et leurs revolvers, et de dérober dans la sacoche d'un capitaine dix-huit balles destinées à charger les revolvers.

Au moment où les deux artilleurs arrivaient sur le quai Alexandre III, ils rencontrèrent deux soldats de leur régiment Riollet et Escoffier.

Celui-ci ayant eu la malheureuse idée de plaisanter David sur son attitude, Vareau, saisissant son revolver, visa Escoffier et le tua raide.

Mais le coup était à peine tiré que Vareau, malgré son état d'ivresse, eut pleine conscience de l'horrible meurtre qu'il venait de commettre.

Désespéré, il se tira deux balles dans la mâchoire. Quant à David, il avait regagné en toute hâte la caserne.

Le Conseil de guerre ayant écarté les circonstances aggravantes, Vareau a été déclaré seulement coupable d'avoir porté des coups mortels, sans intention de donner la mort.

LES GRÈVES

Belfort, 8 janvier. — Depuis la fermeture du tissage du Pont-à-Lepuis, près de Giromagny, dont les ouvriers sont en grève, c'est l'usine Brios de la Jargone, qui était chargée de faire la préparation pour la papeterie appartenant à la même Société que le tissage du Pont.

Hier soir les grévistes ont assailli à l'improviste l'usine Brios et en ont brisé toutes les vitres.

M. CHAUMIÉ RENTRE A PARIS

Agen, 8 janvier. — M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, a quitté Agen, ce matin, avec sa famille, rentrant à Paris.

LE RAPPEL DE M. BIHOURD

Berne, 8 janvier. — M. Bihourd, ambassadeur de France, a présenté ce matin, à 11 h. 1/2, au président de la Confédération ses lettres de rappel.

Le Conseil fédéral a offert à M. Bihourd un déjeuner d'adieux.

MORT DE M. BENOIT

On annonce la mort, à Caen, de M. A. Benoit, ancien conseiller général du Calvados.

Négociant à Sillé-le-Guillaume au moment de la prise du Mans en 1871, il offrit l'hospitalité au préfet de la Sarthe, le nouveau sénateur de ce département, M. Georges Le Chevalier.

Il le garda chez lui, au péril de sa vie, alors qu'il se trouvait forcé d'héberger dans la même maison un général allemand et son état-major.

On annonce de Toul, la mort, à l'âge de 56 ans, du colonel Léon Haffen, directeur du génie à Toul, des suites d'un refroidissement contracté à la revue passée le 6 décembre dernier par le général André, lors de son premier voyage en Lorraine.

DÉCORATIONS PRUSSIENNES

MM. les professeurs Lannelongue et Landouzy, membres de l'Académie de médecine, viennent d'être nommés chevaliers de l'Ordre royal de la Couronne de Prusse, à l'occasion du récent Congrès international, tenu à Berlin, contre la tuberculose.

Les insignes de cette décoration viennent d'arriver au secrétariat de la Faculté de médecine.

AU MAROC

Madrid, 8 janvier. — Une dépêche de Tanger dit que le général Hach Ali Susi, revenu à Fez, blessé, a été emprisonné sur l'ordre du Sultan. C'est à lui qu'incombe la plus grosse part de responsabilité dans la défaite des troupes impériales. Le Sultan l'accuse de cruautés envers les Kabyles Hyaina, lesquels, fatigués des violences dont ils étaient l'objet, prirent part à la bataille et décidèrent ainsi de la victoire en faveur du prétendant.

Madrid, 8 janvier. — Une dépêche de Tanger aux journaux de Madrid dit que le départ de Tanger pour Fez de la mission militaire française avec le premier secrétaire de la légation de la France est très commenté.

AU VENEZUELA

Caracas, 7 janvier. — Les banques de Caracas ont consenti à faire journellement des avances d'argent au gouvernement pour payer les troupes.

L'impératrice Eugénie est arrivée à Paris ce matin, venant de Londres.

LA RÉCEPTION DE M. ROSTAND

L'Académie française a reçu de M. Rostand le texte de son discours de réception.

Tout porte à croire que la réception du successeur de M. de Bornier aura lieu dans le courant du mois de mai.

RETOUR DE L'AMBASSADEUR ALLEMAND

Berlin, 8 janvier. — M. Holleben, ambassadeur d'Allemagne à Washington, revient en congé pour des raisons de santé, dit-on.

Dans les milieux bien informés on assure que ce diplomate ne retournera pas à son poste.